



## CAISSE D'ÉPARGNE

### COMMUNIQUE DE PRESSE

## Talents des Cités : la Caisse d'Épargne remet un prix à la Coursive d'Entreprises de la Ville de St-Fons



(Paris, le 8 novembre 2008) --- Dans le cadre de la septième édition du concours Talents des Cités, la Caisse d'Épargne remet le prix spécial de l'accompagnement à la Coursive d'Entreprises de la Ville de Saint-Fons.

La cérémonie de remise des prix s'est déroulée le samedi 8 novembre dans l'hémicycle du Sénat, en présence de Fadela Amara, secrétaire d'Etat chargée de la politique de la ville, et de Gérard Larcher, Président du Sénat.

Cette année, la Caisse d'Épargne distingue la Coursive d'Entreprises de la Ville de Saint-Fons (Rhône) et lui décerne le prix spécial de l'Accompagnement, qui récompense le soutien aux créateurs d'entreprise. Joël Guerriau, directeur général de la Fédération nationale des Caisses d'Épargne, a remis ce prix, ainsi qu'une dotation de 5 000 euros, à cette pépinière d'entreprises pour ses actions remarquables auprès des créateurs d'entreprises, notamment Khada et Samia Rami pour la création de « ASM Ambulance », lauréat national Talents des Cités 2008.

Le Groupe Caisse d'Épargne souhaite ainsi saluer l'originalité de la démarche de la Coursive d'entreprises de la Ville de Saint-Fons qui combine un accompagnement complet articulé autour d'un service d'amorçage de projets permettant de repérer les initiatives des habitants, et d'un guichet d'appui à la création d'entreprise (accompagnement ante création), ainsi qu'une pépinière d'entreprises généraliste. Reconnue pour son expertise, la Coursive d'entreprises travaille en liens étroits avec les autres acteurs de la création d'entreprise de l'agglomération lyonnaise.

Les deux premiers Prix de l'Accompagnement avaient été remis à la Boutique de Gestion Athéna en 2006 et à la Boutique de Gestion Ouest en 2007.

A l'occasion de la cérémonie de remise des prix, Joël Guerriau a tenu à souligner « *le travail exemplaire des organismes d'accompagnement qui sont aux côtés des créateurs d'entreprises et qui forment avec eux un véritable partenariat. Ces organismes font un travail d'encadrement et apportent une expertise qui sont déterminants dans le succès de la création d'entreprise* ».

### **A propos de la Caisse d'Épargne**

*La Caisse d'Épargne, attachée depuis son origine à la responsabilité dans la société, a su renouveler et moderniser ses engagements. A travers le programme de développement durable Bénéfices Futur, les Caisses d'Épargne se sont engagées à consacrer 1 % de leur produit net bancaire (PNB) à des projets de solidarité. En 2006, elles ont lancé Parcours Confiance, un dispositif d'accompagnement des particuliers et des entrepreneurs associant les réseaux d'aide à la création d'entreprise tels que France Active, France Initiative, les Boutiques de Gestion, la Fondation de la 2<sup>ème</sup> chance... Avec plus de 1 200 microcrédits distribués au cours du premier semestre 2008 et 32,2 % de parts de marché, les Caisses d'Épargne sont le premier acteur du microcrédit personnel.*

### Contacts Presse :

Karine Le Thieis - Tél : 01 44 38 50 43  
Pascal Briend - Tél : 01 44 38 50 08

e-mail: [fnce@fnce.caisse-epargne.fr](mailto:fnce@fnce.caisse-epargne.fr)  
[www.federation.caisse-epargne.com](http://www.federation.caisse-epargne.com)